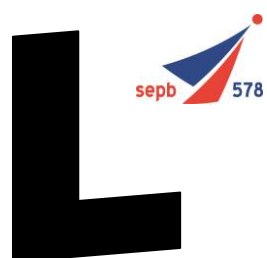


Novembre 2013



L'info 578

Le syndicat des employées et employés professionnels-les et de bureau - Québec (CTC-FTQ)

Notre syndicat, c'est la force de ses membres!

Assemblée générale du 30 octobre 2013

Lors de la rencontre, plusieurs points ont été abordés dont le nouveau régime d'assurances collectives, les rapports des comités (CRT, SST, griefs, recrutements et délégués sociaux) la préparation de notre prochaine négociation nationale, le dossier de l'Équité salariale et la Campagne du Conseil du Travail du Canada (CTC). À cette occasion, vos personnes représentantes syndicales ont présenté tout le travail accompli au cours des 6 derniers mois pour assurer la pleine reconnaissance de vos droits et l'accompagnement fourni à nos membres au quotidien.

Négociation nationale

Le Conseil National du Soutien scolaire (CNSS) est au travail afin de préparer notre prochaine négociation nationale. Dès le début de 2014, vos représentants seront à préparer l'envoi du cahier de négociation. Je vous invite dès maintenant à réfléchir sur nos priorités en vue d'améliorer de nos conditions de travail. Évidemment, un enjeu important est l'augmentation salariale. Il y a plusieurs années, on disait que le secteur public offrait des emplois très bien rémunérés et des avantages sociaux enviés par la majorité de la population. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. Pour un emploi comparable, la rémunération du secteur public (salaire et avantages sociaux) est inférieure de 6 % par rapport à l'ensemble des emplois des autres salariés du Québec. Mais qu'en est-il des emplois syndiqués du secteur privé? La rémunération globale des salariés syndiqués creuse un écart de 13% en faveur du secteur privé et elle se creuse de 26,2% en faveur des employés des autres secteurs publics (municipal et fédéral).

Campagne du Conseil du Travail du Canada CTC

La campagne du CTC «**Ensemble pour un monde plus juste**»

En octobre et novembre 2013, le CTC et ses affiliés lancent une campagne de publicité télévisée payante. Cette campagne vise à rappeler au grand public toutes les bonnes choses que les syndicats procurent à tous les Québécois et toutes les Québécoises. Les publicités porteront sur les valeurs

que partagent le mouvement syndical et la grande majorité des Canadiens et Canadiennes.

Q: Pourquoi le Congrès du travail du Canada a-t-il recours à de la publicité télévisée?

R. Nous voulons rappeler à la population le rôle positif joué par le mouvement syndical dans notre société. Nos 3,3 millions de membres défendent l'équité de manière à ce que tous puissent en profiter, et nous savons que lorsque nous agissons ensemble, tout le monde en profite.



Pétition «Compressions budgétaires dans les commissions scolaires et investissement dans le Soutien scolaire»

Le CNSS par la voie de son comité de mobilisation invite tous ses membres à signer la pétition en ligne sur le site de l'Assemblée nationale. Pour qu'une pétition soit affichée sur le site, elle doit être parrainée et c'est grâce au parrainage de Françoise David députée de Québec Solidaire que le comité de mobilisation du CNSS a pu l'y placer. Cette pétition vous concerne directement et sera affichée jusqu'au 26 novembre 2013. Il faut que vous preniez le temps de la signer. Le lien se trouve sur le site du SEP-B Québec sur la page d'accueil, en un simple clic vous exprimerez votre appui à la pétition et surtout, vous demanderez au gouvernement d'investir et de reconnaître l'apport essentiel de votre travail auprès des élèves. Voici le texte de la pétition :

CONSIDÉRANT QUE nous faisons le constat que tout le réseau de l'éducation au Québec est en crise.

CONSIDÉRANT QUE les compressions budgétaires des 3 dernières années dans les commissions scolaires ont

réduit significativement la qualité des services aux élèves et ont amené la détérioration des conditions de vie et de travail du personnel de soutien dans les écoles.

CONSIDÉRANT QUE les coupures en éducation affectent prioritairement les employés de soutien des commissions scolaires et donc la persévérance et la réussite scolaire des élèves.

Nous, citoyens et citoyennes du Québec, demandons à l'Assemblée nationale de convaincre le gouvernement de cesser les compressions dans les commissions scolaires et de prendre les moyens pour assurer un investissement important et adéquat dans son personnel de soutien afin d'assurer la qualité du service et de répondre aux besoins de tous les élèves.

Congrès de la Fédération des travailleuses et des travailleurs de la FTQ

Le Congrès de la FTQ se tiendra du 25 au 29 novembre 2013, nous avons élu notre délégation lors de notre rencontre du Conseil des personnes déléguées puisque nous sommes affiliés à la FTQ. Notre affiliation nous procure des services que nous ne pourrions avoir sans cette affiliation, dont la coordination de la négociation nationale du secteur public, le service d'éducation, etc. Au moment où j'écris ces lignes, le Président Michel Arseneault annonce qu'il ne se représentera pas. Ce congrès nous permettra de tourner la page sur les scandales qui affligent le mouvement syndical par l'infiltration de la mafia dans toutes les sphères de la société et particulièrement dans la construction. Nous aurons l'occasion de supporter la candidature de notre Directeur exécutif du SEP-B-Québec Serge Cadieux, au poste de Secrétaire général de la FTQ. Par son implication dans le mouvement syndical depuis 30 ans et pour l'avoir côtoyé depuis plusieurs années, je peux vous garantir qu'il est intègre et saura rendre ses lettres de noblesse au mouvement syndical et plus particulièrement à la FTQ.

Syndicalement

Gisèle Dupuis

Présidente
SEPB-578



RÉVISION DE LA LISTE D'ANCIENNETÉ

Le 30 septembre de chaque année, la Commission a l'obligation d'afficher dans tous les lieux de travail la liste d'ancienneté calculée au 30 juin (l'article 8-1.00 page 120 de la convention collective). Toute personne salariée à l'emploi de la Commission doit voir son nom apparaître sur cette liste, à moins qu'elle n'ait commencé à travailler à la Commission après le 30 juin de l'année de référence. Les informations contenues quant à l'ancienneté, l'emploi et le poste détenu sont donc au 30 juin 2013. La colonne PERMANENCE donne l'information quant à la permanence acquise ou non au 30 juin 2013 pour chaque personne.

Cette liste est en validation pour 45 jours. Il est donc d'une extrême importance de vérifier si les informations qui y apparaissent sont exactes, car c'est cette ancienneté qui servira pour les prochains mouvements de personnel (affichage de postes de janvier, comblement de postes temporairement vacants, séances d'affectation, etc.). Tout temps travaillé doit être comptabilisé et servir au calcul de votre ancienneté. Comme cette liste devient la base de calcul pour votre ancienneté pour l'année qui suit, si vous constatez une erreur dans le calcul de celle-ci, vous pouvez demander une vérification en invoquant les motifs qui vous laissent croire que le calcul est inexact.

Vous devez alors remplir le formulaire qui se nomme «DEMANDE DE VÉRIFICATION D'ANCIENNETÉ – PERSONNEL DE SOUTIEN». Vous trouverez le formulaire que vous devez remplir à cet effet sur l'intranet de la CSMV ou encore sur notre page web. Toute demande de révision peut être transmise par écrit à Mme Catherine Cyr à l'adresse courriel suivant: catherine_cyr@csmv.qc.ca avant le 13 novembre 2013.

Il est important de garder une preuve de confirmation de votre envoi. Si vous déposez votre demande à la commission scolaire, vous devez garder une deuxième copie estampillée indiquant la date, celle-ci faisant preuve de réception.

Finalement, en cas de désaccord ou en l'absence de réponse de la Commission, nous vous invitons à déposer un grief le plus tôt possible avant que la liste ne devienne officielle.

Merci et bonne journée!

Jean-François Labonté

1er Vice-Président SEPB-578
Téléphone : (579) 721-7372
Télécopieur : (579) 721-7377
Courriel : sepb578@videotron.ca



FORMATION PRENDRE EN MAIN SA RETRAITE PRINTEMPS 2014

Bonjour,

La formation « Prendre en main sa retraite », se donnera en mars 2014.

Voici les dates ainsi que l'horaire de cette formation d'une durée de 17 heures, donc les personnes doivent être présentes le mercredi en soirée ainsi que les deux samedis.

Mercredi 12 mars 2014

De 19h à 22h

Centre de développement professionnel
Salle Des Ormes (Rez-de-chaussée)

Samedi 15 mars 2014

De 9h à 17h

Centre de développement professionnel
Salle Des Ormes (Rez-de-chaussée)

Samedi 22 mars 2014

De 9h à 17h

Centre de développement professionnel (Salle Des Ormes (Rez-de-chaussée))

Si vous souhaitez suivre cette formation, veuillez compléter le coupon ci-dessous et nous indiquer si vous êtes accompagné de votre conjoint et le faire parvenir à Jean-François Labonté par courriel au sepb578@videotron.ca ou par télécopieur au (579) 721-7377 avant le 2 décembre 2013.



COUPON-RÉPONSE

Je participerai à la séance de formation : oui

Je serai accompagné de mon conjoint : oui non

Date approximative de prise de retraite : _____

Nom : _____

Courriel : _____

Nom de votre conjoint : _____

École, centre ou service : _____

Visitez votre site internet



www.sepb.qc.ca

Cliquez dans nos sections locales
et allez dans section locale 578